

Comment je n'ai pas (encore) créé mon *Identité Numérique*

« À partir du 25 octobre 2022, vous ne pourrez plus effectuer un achat sur le portail Mon Compte Formation sans passer par le système de sécurité renforcé FranceConnect+. »¹

Voici ce que je découvre le 20 janvier 2023 en voulant utiliser mon CPF (Compte Personnel de Formation) pour financer une formation obligatoire, imposée par la chambre d'agriculture dans le cadre de mon « parcours installation ».

J'étais déjà réticent à la simple idée de créer une Identité Numérique, mais quelle n'est pas ma surprise d'apprendre que « pour activer votre identité numérique, vous devez [...] disposer d'un smartphone connecté à Internet² ».

Impossible, me suis-je dit, il y a forcément un moyen de faire ça sur l'ordinateur, ou même en personne au bureau de poste (parce que c'est La Poste qui fournit le « service » d'identité numérique). « - Nonnonnon, me répond la postière. Il faut forcément un smartphone ou une tablette personnelle pour pouvoir activer votre compte sur l'application. Et je répète, personnelle ! Car l'application ne peut prendre en charge qu'une seule identité (impossible de se déconnecter pour utiliser un autre compte). Revenez quand vous aurez acheté un smartphone ; de toute façon, il vous en faudra bien un : bientôt, tout sera comme ça ! »

Elle a sûrement raison, la dame. J'essaye un autre bureau de poste au cas où, mais on me répète la même chose ; sa collègue a même surenchéri : Il faut également l'identité numérique pour passer le permis de conduire maintenant. Bientôt, *tous* les services du gouvernement [déjà entièrement numérisés, vous savez, ce sont les sites dont l'adresse comporte le .gouv] la demanderont. C'est pour éviter les piratages.

Après des recherches un peu plus poussées, mes désillusions sont derrière moi : finalement, il est possible d'envoyer un « formulaire de demande de vérification d'identité pour l'achat de formation CPF ». Le délai de traitement est de 4 semaines, puis mon dossier validé (ou pas) me sera renvoyé, et je pourrai alors faire vérifier mon identité à la réception de la lettre, chez moi ou au bureau de poste. Enfin, je devrai encore attendre quelques jours pour recevoir une notification par mail qui me permettra d'accéder à mon CPF et répondre de mes obligations envers la chambre d'agriculture. Bien sûr, tout cela prend plus de temps qu'un simple clic, ou qu'un *selfie* (utilisé comme une reconnaissance faciale) pour valider mon identité. Mais pour cette fois, ça va, j'ai pu décaler les dates de la formation.

25 Janvier – J'imprime le formulaire en question. Je renseigne mon identité et je coche les raisons pour lesquelles j'effectue la demande, à savoir « Mon téléphone n'est pas compatible » et « Je ne souhaite pas utiliser l'identité numérique ». Je joins à ma lettre les pièces justificatives demandées – une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de sécurité sociale.

Une fois la lettre partie, je me questionne. Cette démarche vaudra-t-elle seulement pour cette formation, ou me permet-elle de débloquent une fois pour toute l'accès au CPF ? Est-ce que je devrai faire la même chose pour tous les services qui demanderont bientôt l'identité numérique ? Pour en

¹Identité numérique et CPF : sécurité renforcée pour les usagers - CPF Info (cpf-info.fr)

²*Idem*

avoir le cœur net, j'envoie des courriers électroniques aux différentes entités qui me semblent impliquées dans cette mascarade : La Poste, Mon Compte Formation et France Identité.

France Identité est l'organisme qui m'a répondu en premier (le lendemain !), en m'encourageant à prendre contact avec La Poste, qui est « l'opérateur rattaché à l'identité numérique du CPF ». Le service d'identité numérique La Poste me répondra qu'il faut passer par le formulaire papier. Aucune réponse de Mon Compte Formation à ce jour.

En attendant ma sentence, je prends rendez-vous avec ma conseillère Pôle Emploi pour lui expliquer la situation : Je dois suivre une formation obligatoire qui coûte environ 1500 euros, et je n'ai pas accès à mon CPF pour la financer. Alors que ce financement permettrait mon retour à l'emploi (je pourrais ensuite m'installer comme paysan herboriste), elle m'explique que même si elle faisait une demande pour un autre dispositif de financement, sa hiérarchie la refuserait automatiquement, car elle exige systématiquement le recours au CPF en premier lieu, condition non-négociable.

Nous avons une longue conversation, au cours de laquelle, non sans compassion pour ma situation et une véritable compréhension de mon choix, elle me rappelle que si je veux profiter des services de l'État, comme les aides à l'installation pour lesquelles je suis obligé d'assister à cette fameuse formation, ou les aides du Pôle Emploi, il faut bien se soumettre à certaines règles – et la numérisation des choses, qui se poursuit sans la moindre consultation publique et dans la plus totale indifférence – en fait partie. Sinon, il faut devenir un « vrai marginal », et ne plus rien espérer en retour, voire vivre dans l'illégalité. Je n'en demande pas tant, j'aimerais juste planter des fleurs.

3 février. J'ai déjà reçu un courrier m'indiquant que ma demande était acceptée, que mon identité était vérifiée, et qu'il ne me restait plus qu'à attendre quelques jours pour finaliser ma démarche en ligne. Oh, joie. Ce n'était pas si long, finalement !

Le 10 février, toujours aucune nouvelle. J'appelle le service client du CPF dans l'espoir que quelqu'un m'indique s'il est temps de paniquer ou si ces « quelques jours » peuvent durer encore longtemps. J'ai tapé, 1 puis 2, 3 puis 1, etc. aucun signe d'un humain au bout de la ligne. Le standard sert juste à renvoyer vers des rubriques du site internet.

Qu'à cela ne tienne, je reconstitue un dossier complet, auquel je joins la lettre de confirmation que j'avais reçue, sur laquelle je griffonne un message d'urgence expliquant ma situation, et je renvoie le tout à la même adresse.

13 février, malheur ! Je reçois enfin un courriel de la part de Mon Compte Formation, mais au lieu de m'apporter une bonne nouvelle, il m'indique qu'après vérification, il va falloir faire de plus amples vérifications.

Dans le cadre de cette enquête, je suis invité à fournir :

Un justificatif d'identité (copie, scan, ou photo) en cours de validité et lisible, soit :

- Carte nationale d'identité (recto/verso)
- Passeport
- Titre de séjour (recto/verso)
- La copie de votre Carte Vitale
- La copie du courrier reçu **ET** de l'enveloppe ou à défaut la preuve de réception de la lettre recommandée
- La date de votre demande initiale auprès des services de La Poste

Je réponds donc que, malheureusement, je ne suis plus en possession de ce courrier puisque c'est eux (les services de Mon Compte Formation), qui l'ont, et comme tout écocitoyen consomm'acteur pratiquant avec assiduité ses écogestes, j'ai jeté l'enveloppe dans la poubelle de tri après l'avoir ouverte.

Finalement, 3 jours plus tard, le 16 février, je reçois enfin une confirmation de la vérification de mon identité. J'effectue les démarches et je peux me connecter à mon CPF. Il est précisé que cette connexion est valable une fois pour toute, et que je n'aurai pas à réitérer la démarche – encore heureux.

Cette mésaventure, certes dérisoire, offre une occasion d'entrevoir le rôle de la numérisation des choses – des services publics dans notre cas – dans la précarisation de nos existences, et par là-même les raisons de nous y opposer :

Considérons que la réduction d'une chose à une donnée permet de la rendre compréhensible par une machine et ainsi de la traiter automatiquement. Alors au plus les classes dirigeantes – qui sont les créateurs des machines et /ou qui nous en imposent l'usage – seront capables de réduire les choses à des données et du quantifiable, au plus elles acquièrent un pouvoir d'action, de contrôle, de programmation et de gestion sur ces choses. Et je vous le donne en mille, ces choses, entre autres, c'est nous. En nous obligeant à créer une identité numérique, l'État renforce sa capacité à piloter informatiquement la vie publique. Les données générées permettent la gestion et l'administration par des machines et des logiciels ; les prises de décisions s'automatisent.

Se faire attribuer une identité numérique, c'est devenir un support d'information. Chaque individu transporte avec lui (sur son ordiphone, une carte à puce ou, bientôt, pourquoi pas, une puce sous-cutanée) une série d'informations numérisées qui lui permettent d'être « identifié » par une machine ou, cas exceptionnel, par une autre personne. On est alors réduit, aux yeux (ou plutôt aux capteurs optiques) du système qui nous administre, à une simple série d'informations, qui lui permettent de nous gérer efficacement. Un peu comme si nous étions des colis avec un QRcode indiquant où nous devons être acheminés, ou un article de magasin avec une puce RFID indiquant à quel rayon nous appartenons.

Banaliser l'utilisation de l'identité numérique (que ce soit sur les sites gouvernementaux, dans les lieux publics/privés ou pour accéder à des services publics ou privés) c'est contraindre la population à s'équiper d'outils connectés, comme l'ordiphone, pour accéder aux lieux et services. Dans le même mouvement, cela crée une ostracisation des « non connectés ». Ainsi, l'élan incontesté (et incontestable) pris par les puissants dévoile son caractère totalitaire. Cette première étape – contraindre la population à utiliser l'identité numérique pour accéder aux services gouvernementaux – ouvre une porte que nous ne pourrons plus refermer ensuite. Puisque vous avez accepté l'identité numérique pour ceci, pourquoi pas pour cela ? On va alors déployer ce système d'identification pour tout, et une fois qu'il n'y aura plus d'humains dans les gares, par exemple, et qu'il faudra passer un portique sécurisé à l'aide de sa prothèse numérique, il sera vraiment impossible de se déplacer sans présenter son identité numérique.

Chaque avancée technologique façonne le monde à son utilisation. Ainsi, la numérisation de tous les services publics et l'obligation d'un accès via un terminal connecté à internet implique et justifie des transformations de l'espace.

Par exemple, il ne serait pas étonnant de voir, dans les prochaines années, des industriels et des politiques faire la chasse aux « zones blanches » et prôner le développement du parc d'antennes relais, au motif philanthrope d'un accès « inclusif » et « égalitaire » au plein exercice de la « citoyenneté numérique ». C'est d'ailleurs un point déjà identifié par le CNNum (Conseil National du Numérique):

« Or, les parcours dématérialisés, tels qu'ils sont conçus actuellement, nécessitent un investissement des usagers en équipements (ordinateur ou terminal mobile) et présupposent d'accéder facilement à Internet. Si le Plan France Très Haut Débit et l'Agence d'aménagement numérique des territoires prévoient une couverture de « bon haut débit » en 2020 sur tous les territoires, et la généralisation du très haut débit à horizon 2022, la persistance de « zones blanches » et la nécessité d'un équipement et

d'une connexion internet fiables restent des écueils au développement généralisé de la dématérialisation³. »

Le monde du numérique, dont la propagande vend la « dématérialisation », ne serait rien sans les « esclaves de l'électronique », celles et ceux qui extraient les matières premières, les transportent, les transforment, fabriquent les machines, manipulent les produits chimiques, recyclent, brûlent ou enfouissent les déchets. Rien non plus sans les millions de mètres carrés d'infrastructures, ni sans les millions de mètres linéaires de câbles et fibres en tout genre. Évidemment rien sans les centrales nucléaires, à gaz et à charbon, sans l'extraction de pétrole. Bref, il ne serait rien sans *l'immense quantité de matière et l'organisation sociale* nécessaire à son existence⁴. Si l'on refuse le numérique dans son ensemble, et le monde qui va avec, c'est parce que nous savons qu'il est le produit de la société industrielle et qu'à ce titre il n'est envisageable d'en faire « un bon usage », ou d'en garder « les aspects bénéfiques » sans par là-même perpétuer tout le système qui lui permet d'exister.

C'est la réflexion héritée de Jacques Ellul : L'univers technique, de façon autonome – c'est à dire peu importe par qui ou comment il est dirigé ! - cherche à se reproduire et se renforcer. Les « bons côtés » de la technologie coûtent, eux aussi, une soumission totale au système et aux nuisances qu'elle produit⁵.

Comme toute nouvelle technologie, la généralisation de l'identité numérique entraîne avec elle une fuite en avant vers plus de technologie. Il faudra s'identifier plus souvent, plus vite, de façon plus sécurisée, etc. Dans le même temps, elle rendra obsolète les anciens modes d'identification – plus question de se présenter en personne et de discuter, il n'y a plus personne avec qui parler ! Dans mon cas, je n'ai pu avoir aucun contact humain avec le service du Compte Formation, toutes les démarches se sont effectuées via standard téléphonique robotisé et courriel automatique ; pour plus d'information, pour toute question, voir la FAQ.

Peut-être, le temps est-il venu de sortir de la béatitude face à la technologie et de se questionner sur la pertinence d'une société qui délègue ses décisions politiques à des machines et à des algorithmes, sous prétexte d'efficacité et de sécurité. La technologisation du monde permet aux puissants de réaliser leur idéal d'ingénierie sociale et de contrôle global. Chaque petit progrès dans ce sens est une régression pour notre liberté et notre autonomie. Refuser cette marche forcée semble impératif pour quiconque aspire à mener librement et dignement sa vie. Reste à nous donner les moyens de ce refus.

Un jardinier non identifié

20 février 2023

Annexes

« Dans un monde instrumenté, les systèmes et les objets peuvent désormais se "parler" entre eux. Songez à la perspective d'un billion de choses connectées et intelligentes, partout sur terre – voitures, appareils, caméras, autoroutes et pipelines – et jusqu'aux produits pharmaceutiques et au bétail. [...] En réalité, presque tout – qu'il s'agisse d'une personne, d'un objet, d'un processus ou d'un service, pour une organisation, publique ou privée, grande ou petite – peut devenir sensible à la réalité numérique

³Rapport « Identité Numérique » du Conseil National du Numérique, P.43

⁴A ce sujet, voir parmi d'innombrables exemples du travail en usine, notamment le livre « La machine est ton seigneur et ton maître » par Yang, Jenny Chan et Xu Lizhi, aux éditions Agone. Pour le travail d'extraction, voir le documentaire « Béhémoth – Le dragon noir » de Zhao Liang.

⁵« Paul Virilio : Penser la vitesse » un film de Stéphane Paoli (documentaire 90 min / 2008 / La Générale de Production / ARTE France)

et faire partie d'un réseau. [...] Avec toute cette technologie et tous ces réseaux facilement disponibles à un coût aussi dérisoire, on ne voit pas dans quelles choses ou activités on ne voudrait pas intégrer la technologie intelligente. [...] Ni ce qu'on pourrait ne pas connecter. Ni l'information qu'on ne pourrait pas explorer pour en tirer parti. La réponse est que vous accomplirez tout cela, ou bien votre concurrent le fera. Parce que vous le pouvez, parce que la technologie est à la fois disponible et abordable. [...] Le monde entier devient plus intelligent parce que nous voulons qu'il en soit ainsi. »
Sam Palmisano, ex-patron d'IBM, dans « IBM et la société de contrainte », dans Pièces et main d'œuvre, L'industrie de la contrainte, L'Échappée, 2011 et Pièce détachée n°50. Cette citation date de 2008, je vous laisse le soin d'apprécier à quel point la prophétie s'est réalisée depuis.

« En France, ce secteur [l'identité numérique], pris dans sa globalité, comprend environ 500 entreprises, pour un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros en 2018. La France est très bien dotée dans ce domaine et dispose d'un certain nombre de champions industriels, parmi lesquels Thales, IN Groupe, IDEMIA ou encore Atos. »

www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micnum/l15b3190_rapport-information.pdf

Rapport d'information de l'assemblée nationale par la mission d'information commune, sur l'identité numérique P.29

« Toutefois, l'État ne devrait pas assumer seul la mise en place de ces solutions, sauf à susciter la méfiance et l'inquiétude des utilisateurs, qui pourraient se détourner des solutions mises en place. Selon le think tank Renaissance numérique, il doit plutôt « pleinement jouer sa fonction d'État plateforme, c'est-à-dire non pas un État qui centralise, mais qui structure, fédère, ouvre, sécurise les dispositifs d'identité numérique. Il en va d'un enjeu d'acceptabilité pour les citoyens. »

Rapport d'information de l'assemblée nationale par la mission d'information commune, sur l'identité numérique P.34

« L'identité numérique peut aussi être perçue comme le reflet des comportements en ligne des individus : soit l'ensemble des traces (données, métadonnées) qu'un individu peut laisser en surfant sur internet, et qui permettront de définir une cartographie de ces comportements et de faire entrer celui-ci dans une typologie. »

Rapport « Identité Numérique » du Conseil National du Numérique, P.25

Identités numériques : Clefs de voûte de la citoyenneté numérique (cnnumerique.fr)

« Aujourd'hui, alors que 92,4% des Français utilisent internet, et que 59% utilisent les réseaux sociaux, à l'heure où l'administration sera entièrement dématérialisée à l'horizon 2022, il est indispensable de travailler et réfléchir à construire une identité numérique maîtrisée et sécurisée. [...] L'identité numérique est la clef de voûte de cette nouvelle réalité. Il s'agit de l'élément pivot qui déterminera de quelle manière chacun de nous pourra accéder à la multiplicité des usages qui forment notre vie quotidienne, dans le respect de sa liberté, de son intégrité et de son individualité. »

Rapport « Identité Numérique » du Conseil National du Numérique, P.5

« Le think tank Renaissance numérique considère que « la dématérialisation appelle à une nouvelle organisation territoriale, dans laquelle la puissance publique doit repenser sa présence et sa valeur ajoutée. »

www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/micnum/l15b3190_rapport-information.pdf

Rapport d'information de l'assemblée nationale par la mission d'information commune, sur l'identité numérique P.106

« Proposer des identités numériques largement acceptées et utilisées par tous, c'est permettre à des nouveaux services d'apparaître, à des processus d'être repensés ou inventés, à une économie de s'étendre, à des écosystèmes d'éclorre, à des nouvelles technologies d'émerger. »

Rapport « Identité Numérique » du Conseil National du Numérique, P.95